

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance du : 6 mars 2023
Président : M. Marco CARENZA
Rapport sur : Préavis N° 2022/78
Rapporteur : M. Marius DISERENS

LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

vu le préavis N° 2022/78 concernant la « Maintenance de l'Hôtel de Police »,
ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à inscrire au budget 2023 et suivants un montant de CHF 119'890,05, destiné à financer la création de 1,5 postes d'agent-e-s de propreté dédiés à l'entretien du nouvel Hôtel de police au sein du Service des sports, manifestations et maintenance. Ce montant sera porté au compte n° 340.3011.00 - *Traitements* ;
2. de prendre acte que la Municipalité inscrira au budget 2023 un montant de CHF 15'000.- porté au compte n° 344.3114.00 – *Achats de machines, mat. exploitation et entretien* pour l'achat de matériel d'exploitation en vue de l'entretien de l'Hôtel de Police ;
3. de prendre acte que la Municipalité inscrira aux budgets 2023 et suivants un montant de CHF 6'000.- porté au compte n° 344.3133.00 – *Achats produits de nettoyage* et CHF 1'500.- porté au compte n° 344.3154.00 – *Entretien machines, matériel expl.* pour l'entretien du nouvel Hôtel de Police ;
4. de prendre acte que les recettes relatives aux prestations annuelles fournies à la PNR couvriront l'entier de la prestation, soit CHF 160'148.- inscrits au compte n° 340.4521.00 – *Refacturation entretien des locaux*.

L'amendement proposé par la commission modifiant le montant au point 1 est accepté par 79 oui et 3 abstentions.

Au vote, les conclusions du préavis amendé sont acceptées par 80 oui, 2 non et 1 abstention.

Pour extrait conforme levé le 7 mars 2023.

l'attestent

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :

La Secrétaire :

